



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 2 juin 2015 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Carole Charbonneau, Sandra Dicaire et Diane Martin ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Larocque, Roger Laurent et Roland Montpetit.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 5 mai 2015.
4. Gestion financière et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la période;
 - 4.2 Adoption des états financiers du mois d'avril 2015;
 - 4.3 Acceptation du budget 2015 révisé de l'OMH;
 - 4.4 Nominations au CA de l'OMH;
 - 4.5 Prime de remerciement – William Prescott;
 - 4.6 Colloque de zone de l'ADMQ.
5. Aménagement, environnement et urbanisme
 - 5.1 Déclaration d'intérêt – TPI de la MRC de Papineau;
 - 5.2 Achat de bouées flottantes – Rivière du Lièvre.
6. Voirie
 - 6.1 Formation - Entretien et prévention mécanique;
 - 6.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau local – Reddition de compte.
7. Loisirs et culture
 - 7.1 Aide financière au Mouvement Arts et Culture;
 - 7.2 Demande de don – Club de l'Âge d'Or;
 - 7.3 Travaux au terrain de balle.
8. Hygiène du milieu
 - 8.1 Journée PGMR – MRC de Papineau;
 - 8.2 Achat de bacs roulants.
9. Varia
10. Correspondance
11. Période de questions
12. Fermeture de la séance

15-06-87

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 2 JUIN 2015

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

15-06-88

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
5 MAI 2015

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 5 mai 2015, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

15-06-89

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 15-05 DES COMPTES
PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roland Montpetit

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de mai 2015 dressé par la directrice générale, portant le numéro 15-05 totalisant une somme de **220 586,34 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	137 038,67 \$
- Déboursés par chèque :	33 794,53 \$
- Déboursés par prélèvement :	22 093,37 \$
- Salaires :	27 659,77 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

15-06-90

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2015

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 30 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois d'avril 2015 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

15-06-91

ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2015 DE L'OMH

ATTENDU la réception du budget révisé 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le budget révisé 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

15-06-92

NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH

ATTENDU QU'il est opportun de nommer deux conseillers municipaux pour être membre du comité d'administration (CA) de l'Office municipal d'habitation (OMH);

ATTENDU QU'il est opportun de nommer un représentant de la communauté pour être membre du CA de l'OMH;

ATTENDU QUE ces nominations sont valides pour une durée de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roland Montpetit

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Diane Martin, monsieur le conseiller Roger Laurent ainsi que madame Diane Laviolette, représentante de la communauté, soient nommés membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Val-des-Bois et ce pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

15-06-93

PRIME DE REMERCIEMENT – WILLIAM PRESCOTT

ATTENDU QUE William Prescott a fait un stage en milieu de travail d'une durée de huit (8) mois à la Municipalité;

ATTENDU QUE son travail a été bénéfique pour l'ensemble des employés municipaux en leur permettant de se dégager de certaines tâches;

ATTENDU QU'il a su mener plusieurs projets à terme, et ce de façon autonome;

ATTENDU QU'il a été présent chaque jour durant cette période;

ATTENDU son attitude exemplaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à effectuer le paiement d'une prime de remerciement au montant de 500,00 \$ à William Prescott.

Adoptée à l'unanimité.

15-06-94

COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

ATTENDU QUE le colloque de l'ADMQ de la zone Outaouais se déroulera à Aylmer, les 17 et 18 septembre 2015;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 200,00 \$;

ATTENDU QU'il est opportun que la directrice générale participe à ce colloque;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à participer au colloque de l'ADMQ, zone Outaouais, qui se déroulera à Aylmer les 17 et 18 septembre 2015 et décrète une dépense de 200,00 \$ représentant le coût d'inscription;

ET QUE les frais de déplacement et de repas lui soient remboursés sur réception des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le conseiller Roland Montpetit quitte la séance.

15-06-95

DÉCLARATION D'INTÉRÊT – ACQUISITION DU BLOC Z-27 DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DE LA MRC DE PAPINEAU

ATTENDU l'information reçue de la MRC de Papineau concernant la possible vente du bloc Z-27 des terres publiques intramunicipales(TPI);

ATTENDU QUE le bloc Z-27 des TPI de la MRC est situé en bordure du lac de l'Argile;

ATTENDU QUE la MRC demande à la Municipalité si elle a un intérêt d'utilisation pour fin municipal dudit terrain;

ATTENDU QUE le conseil évalue présentement la possibilité de créer des espaces verts tels que des parcs, belvédères, sentiers ou autres;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois signifie son intérêt dans l'utilisation future du bloc Z-27 des TPI de la MRC de Papineau;

ET QUE la Municipalité invite la MRC de Papineau a organiser une rencontre afin d'établir les critères et obligations liées à une possible acquisition ou utilisation dudit terrain.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le conseiller Roland Montpetit réintègre la séance.

15-06-96

ACHAT DE BOUÉES – RIVIÈRE DU LIÈVRE

ATTENDU les nombreuses plaintes des citoyens concernant l'érosion des berges de la rivière du Lièvre;

ATTENDU les nombreuses plaintes de citoyens concernant la vitesse des embarcations et la sécurité des plaisanciers et des résidents riverains;

ATTENDU la suggestion du COBALI d'installer des bouées de sensibilisation aux endroits stratégiques sur la Rivière;

ATTENDU la soumission reçue de NORDAK Marine au montant de 1 870,80 \$ pour l'achat de 4 bouées, encrages et panneaux de sensibilisation;

ATTENDU QUE NORDAK Marine certifie que les bouées et panneaux de sensibilisation sont conformes aux normes de signalisation de Transport Canada;

ATTENDU QUE la municipalité de Bowman accepte de se joindre à la municipalité de Val-des-Bois dans ce projet et s'engage à rembourser 50% de la dépense nette;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roland Montpetit
ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 1 870,80 \$ plus les taxes applicables;

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la municipalité de Bowman.

Adoptée à l'unanimité.

15-06-97

FORMATION – ENTRETIEN ET PRÉVENTION MÉCANIQUE

ATTENDU la formation offerte par monsieur Gilles Thiboutot en entretien et prévention mécanique;

ATTENDU QUE ladite formation est offerte au coût de 135,00 \$ plus les taxes applicables pour chaque participant ainsi que 65,00 \$ pour les frais de transport du formateur;

ATTENDU QUE cette formation est pertinente pour le travail des employés de la voirie et cette formation pourrait également entraîner des économies en évitant certains bris mécaniques reliés aux entretiens inadéquats de la machinerie et des véhicules;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE les quatre (4) employés de la voirie soient autorisés à participer à la formation offerte par monsieur Thiboutot;

ET QUE ce conseil décrète une dépense de 605,00 \$ plus taxes applicables représentant le coût total de cette formation.

Adoptée à l'unanimité.

15-06-98

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTE

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 75 604,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

15-06-99

AIDE FINANCIÈRE AU MOUVEMENT ARTS ET CULTURE POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Mouvement Arts et Culture organise des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec et demande une aide financière et la présence du service des incendies lors de cet événement;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles au budget courant pour les activités culturelles et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QU'une somme de 300,00 \$ soit remise au Mouvement Arts et Culture pour l'organisation des activités de la fête Nationale du Québec;

ET QUE le service des incendies soit autorisé à être présent lors du feu de joie pour la protection des lieux et des participants.

Adoptée à l'unanimité.

15-06-100

DEMANDE DE DON – CLUB DE L'ÂGE D'OR

ATTENDU la demande de don reçue le 4 mai 2015 du Club de l'Âge d'Or "Les Bons Copains";

ATTENDU QUE la demande concerne les matériaux afin de réparer la clôture du terrain de jeu situé sur un terrain de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose des matériaux nécessaires en réserve;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Pierre Thibault, inspecteur en voirie à remettre les matériaux nécessaires au Club de l'Âge d'Or pour une valeur matérielle maximale de 200,00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

15-06-101

TRAVAUX AU TERRAIN DE BALLE

ATTENDU QUE les diverses demandes pour des travaux de réparation au terrain de balle;

ATTENDU QUE la surface de jeu du champ intérieur requiert une reconstruction complète;

ATTENDU QUE plusieurs infrastructures nécessitent des réparations ou des améliorations afin d'assurer la sécurité des utilisateurs;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de vouloir offrir des services de loisirs;

ATTENDU QUE des citoyens offrent à la Municipalité d'effectuer les travaux nécessaires de façon bénévole;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense maximale de 1 500,00 \$ pour l'achat de matériaux, la location de machinerie et l'embauche d'un électricien afin de réparer et améliorer les infrastructures et la surface de jeu du terrain de balle.

Adoptée à l'unanimité.

15-06-102

JOURNÉE PGMR – MRC DE PAPINEAU

ATTENDU QUE la MRC de Papineau doit réviser son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) avant le 31 octobre 2015;

ATTENDU QUE le nouveau plan aura des impacts majeurs pour la Municipalité;

ATTENDU la rencontre prévue le 15 juin 2015 à Saint-André-Avellin;

ATTENDU QU'il y a des frais d'inscription de 10,00 \$ par participant;

ATTENDU QU'il y a lieu d'inscrire le maire, la directrice générale, le responsable en voirie ainsi que deux conseillers;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l'inscription de cinq (5) personnes et décrète une dépense de 50,00 \$;

ET QUE les frais de déplacements et de repas des participants soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

15-06-103

ACHAT DE BACS ROULANTS

ATTENDU la soumission de la compagnie Gestion USD Inc. au montant de 4 424,49 \$ taxes et livraison incluses pour l'achat de 18 bacs verts de 360 litres pour les ordures et de 27 bacs bleus de 360 litres pour le recyclage;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 4 424,49 \$ taxes et livraison incluses pour l'achat de 18 bacs verts de 360 litres pour les ordures ménagères et de 27 bacs bleus de 360 litres pour le recyclage de la compagnie Gestion USD Inc.;

DE PLUS le prix de revente des bacs sera de 89,80 \$.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière
15-06-104
LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 35)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Daniel Rochon, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

**Je, Daniel Rochon, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal du Québec.**